

Championnat de France de Vitesse en Motos Anciennes

Saison 2008

CLASSIC

Classe 350

Concerne les motos de 125 à 350cc à moteur 2 et 4 temps, commercialisées avant le 31/12/1980.
125 2 et 4 temps modèle course uniquement

Exemples : Honda 250/300/350, Kawasaki 250/350, Ducati 250/350, Suzuki T20/T350, Norton Manx 350, BSA GS 350, Ossa SPQ, Aermacchi 250/350, AJR Bultaco 350, Motobi, etc...

Classe 500

Concerne les motos de 351 à 500cc à moteur 2 et 4 temps, commercialisées avant le 31/12/1980.

Exemples : Suzuki T/TR500, Honda Drixton 450, Honda 360/400 et 500 Four, Kawasaki 500, Ducati 450, Seeley G50, Velocette 500, Norton Manx 500, Ducati Pantah 500, etc...

Classe 750

Concerne les motos de 501 à 750cc à moteur 2 et 4 temps, commercialisées avant le 31/12/1980.

Exemples : Suzuki GT750/TR750, Honda CB 750, Kawasaki 650/750 H2, Honda 650/750, Laverda 650/750, BMW 600/650/750, Ducati 750 SS, Yamaha TX/SX/XS, BSA 750, Triumph 750, Norton 750, Ducati Pantah 600, Triumph 650, Norton 650, etc...

POST-CLASSIC

Classe 350

Concerne les motos de course, compétition client ou non de 250 à 350cc, à moteur 2 temps, commercialisées avant le 31/12/1983.

Exemples : Les Yamaha TD2/TR2/TD3/TR3/TZ A et B et TZ 250/350 jusqu'au modèle J. Harley Davidson 250/350 et Rotax 250, Yamaha RDLC (4LO, 31K, 1WT), Suzuki Gamma 250

Classe 1000

Concerne les motos de sport de 500cc à 1000cc, à moteur 4 temps, commercialisées avant le 31/12/1983.

Exemples : Suzuki GS1000, Honda 860/900, Kawasaki 900/1000, Laverda 1000, Ducati 860/900SS, Kawasaki 1000 Martin, BMW 1000 (1020 acceptée dans cette classe), Vincent Egli 1000, etc...

Classe OPEN

Concerne les motos de compétition ou sport de 351 à illimité, à moteur 2 et 4 temps commercialisées avant le 31/12/1983.

Exemples : Yamaha TZ 354, Ducati TT1/TT2/F1, Laverda 1200, Suzuki GSX 1100, Kawasaki 1135, Yamaha OW31, Suzuki RG500 (modèle course), Moto-Guzzi 1100 (endurance), Honda 1000 PEM RSC, Kawasaki GG Endurance, Honda 998 RCB, etc...

Quand une moto est d'un modèle fabriqué pendant ces périodes et qu'elle a continué à être fabriquée sans modifications significatives, elle peut être admise.

Les cadres répliqués, renforcés ou prototypes (d'époque) sont admis sur dossier.

- Roues de 18 pouces mini
- Disques flottants uniquement pour la catégorie Post-Classic
- Etriers à 2 pistons maximum pour tous